



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 50837

Texte de la question

M. François d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'ensemble des problèmes rencontrés par les anciens combattants d'Afrique du Nord. Les anciens d'AFN avaient espéré, conformément aux messages à eux délivrés que les mesures pouvant être adoptées par voie réglementaire seraient rapidement prises. Au nombre de celles-ci, l'élaboration de nouveaux critères pour la « carte du combattant », de la décoration afférente au titre de « reconnaissance de la Nation », mais également l'attribution de ladite « reconnaissance de la Nation » pour la période comprise entre la date du 2 juillet 1962 jusqu'à celle du 2 juillet 1964. Par ailleurs, les anciens combattants souhaiteraient la réalisation du vœu exprimé valant prise en considération de la qualité d'ancien combattant, dans le cadre des accords socioprofessionnels. L'ensemble des organisations représentatives du monde combattant constate un certain attentisme sur ces points et le déplore. Il lui demande les mesures qui seront prises afin que les légitimes attentes des combattants de la troisième génération du feu soient satisfaites dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50837

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1971